

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt et un, le 2 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 12

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

**Absent excusé** : CICOSELLA Sébastien

**Date de la convocation** : 23 août 2021

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Créance éteinte pour l'exercice 2021

La trésorerie de Roussillon nous informe de l'irrecouvrabilité d'une créance de 835.20 € pour la société RC informatique.

Cette société était en procédure de liquidation judiciaire depuis le 8/10/2019.

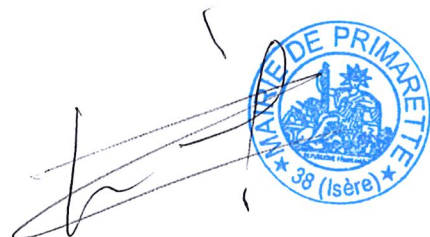
Cette procédure s'est soldée par une clôture pour insuffisance d'actif et aucun règlement ne pourra intervenir ce qui a pour effet d'éteindre juridiquement cette créance.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de cette créance éteinte pour l'exercice 2021, étant précisé qu'elle sera inscrite au compte 6542 « créances éteintes ».

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 2 septembre 2021

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PRIMARETTE' at the top, a central emblem, and '38 (Isère)' at the bottom.